

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/47

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 19 octobre 2016*

*L'an deux mille seize et le dix-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 12/10/2016.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0*

*Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –  
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –  
PIQUEMAL - BEUGNET – GRENIER - LEBRAT.*

*Excusés :*

*Absents : Mme RAMUS, Mr RIFFARD.*

Mr Joël TESTON a été élu secrétaire.

**Objet : Budget voyages scolaires 2016/2017.**

Considérant la volonté de la Commune de maintenir sa démarche de soutien aux écoles communales (école maternelle publique, écoles élémentaire publique et école privée sous contrat) afin d'alléger la participation financière des parents concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à chaque établissement une subvention pour les voyages et sorties scolaires qu'ils organisent tout au long de l'année.

.../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer à chaque école une subvention pour les voyages scolaires en fonction de leur effectif à chaque rentrée scolaire.

- **FIXE** les modalités d'attribution comme suite :
  - o Tarif par enfant de classe de maternelle : 17.00 € par an.
  - o Tarif par enfant de classe de CP/CE1/CE2 : 18.00 € par an.
  - o Tarif par enfant de classe de CM1/CM2 : 22.00 € par an.
  - o Prise en charge uniquement des enfants d'ALBA LA ROMAINE.
- **FIXE** le montant pour l'école maternelle publique pour l'année scolaire 2016/2017 à 658.00 € pour 47 élèves.
- **FIXE** le montant pour l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2016/2017 à 1 344.00 € détaillé comme suit:
  - o Classe de CP : 306.00 € pour 17 élèves.
  - o Classe de CE1 : 288.00 € pour 16 élèves.
  - o Classe de CE2 : 324.00 € pour 18 élèves.
  - o Classe de CM1 : 264.00 € pour 12 élèves.
  - o Classe de CM2 : 484.00 € pour 22 élèves.

Après déduction du budget alloué aux sorties d'artistes des classes CE1-CE2 et CE2-CM1 de 322.00 € versé directement au Département.

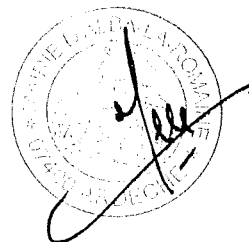
- **FIXE** le montant pour l'école privée Saint Régis pour l'année scolaire 2016/2017 à 526.00 € détaillé comme suit:
  - o Classe de maternelle : 126.00 € pour 9 élèves.
  - o Classe de CP : 18.00 € pour 1 élève.
  - o Classe de CE1 : 54.00 € pour 3 élèves.
  - o Classe de CE2 : 108.00 € pour 6 élèves.
  - o Classe de CM1 : 66.00 € pour 3 élèves.
  - o Classe de CM2 : 154.00 € pour 7 élèves.
- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois sur le compte des coopératives scolaires pour les établissements publics et à l'OGEC pour l'école privée.
- **DEMANDE** que les écoles informent les familles sur la participation de la Commune aux sorties scolaires.

.../...

- **DEMANDE** que les écoles nous fournissent un bilan d'activités et financier des voyages

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 19 octobre 2016.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 20 octobre 2016.  
Le Maire,  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

24 OCT. 2016

